

*Questions orales*

Pourquoi a-t-il peur de rencontrer ses homologues provinciaux à la conférence fédérale-provinciale? Quand convoquera-t-il cette réunion?

**L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Je n'ai pas peur de rencontrer mes homologues provinciaux. J'ai rencontré mon homologue provincial à Edmonton . . .

**M. Paproski:** Vous avez lamentablement échoué là-bas.

**M. Ouellet:** . . . et ce fut une rencontre extrêmement féconde. Je serais heureux d'organiser une rencontre avec mes homologues à n'importe quel moment qui leur conviendra à tous. Le député a dit à un moment donné qu'une réunion avait été annulée. Je voudrais certifier à la Chambre que je n'ai jamais annulé de réunion. En fait, l'ancien ministre du logement de l'Alberta avait l'intention d'être l'hôte d'une réunion des ministres provinciaux du logement, et il avait invité le ministre fédéral à y assister. Bon nombre de ses collègues provinciaux lui ont fait savoir qu'ils ne seraient pas prêts à la date prévue. Depuis lors, je crois savoir que cette personne n'est plus ministre du logement en Alberta . . .

**M. Paproski:** Il se présente contre votre gouvernement.

**M. Ouellet:** Par conséquent, il lui a été impossible de poursuivre ses efforts en ce sens. Je voudrais assurer le député que j'ai eu des entretiens avec de nombreux ministres provinciaux responsables du logement et des affaires municipales. Des rencontres ont actuellement lieu avec les représentants de chaque province dans le but d'en arriver à une entente tant sur la question globale du logement que des services publics. Ces réunions sont très appréciées, peut-être pas par le député, mais par tous ceux qui y participent. Elles sont profitables pour les gens qui ont besoin de logements à prix modique au Canada.

**Mme Pigott:** Monsieur l'Orateur, le ministre dit que cette réunion n'a pas été annulée. Mais ce n'est pas une très bonne idée de se servir de télex pour tenter de mettre de l'avant de nouvelles propositions en matière de logement et, par le biais de subventions municipales, d'imprimer une nouvelle orientation aux affaires municipales.

Ma question est la suivante: la dernière incursion du ministre dans cette sphère, par le biais du programme des subventions municipales, a déjà été critiqué par l'Ontario et le Québec. Comme ces deux provinces craignent que le gouvernement libéral, tout à ses préoccupations de favoritisme, n'empiète sur leurs compétences, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il n'y aura pas de consultation entre les représentants fédéraux et les autorités municipales, plus particulièrement entre les libéraux qui ont des tendances au favoritisme et les autorités locales, avant que les subventions en vertu de ce programme soient attribuées.

[M<sup>me</sup> Pigott.]

**M. Ouellet:** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas pourquoi madame le député craint tellement un bon programme instauré par le gouvernement . . .

**Une voix:** A cause de votre politique de favoritisme.

**M. Ouellet:** Il semble bien que l'honorable représentante reconnaisse la valeur et le mérite de tels programmes, mais elle fait son possible pour les discréditer.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS—LES COMMUNICATIONS OTTAWA-QUÉBEC

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, c'est l'attitude tyrannique adoptée par le ministre dans ses rapports avec les provinces qui discrédite le programme. Voilà le problème.

**Des voix:** Bravo!

**M. McGrath:** Comment le ministre entend-il contourner la loi sur les affaires intergouvernementales du Québec qui interdit aux municipalités de cette province de traiter directement avec le gouvernement du Canada?

Pourrait-il également expliquer à la Chambre et à la population canadienne pourquoi il envoie un télégramme de 15 pages à la province de Québec pour lui faire part d'un programme qui est contraire à la constitution et qui empiète sur les compétences provinciales? Pourquoi ne rencontre-t-il pas son homologue du Québec, ou les communications ont-elles été complètement rompues entre Ottawa et Québec?

● (1117)

**L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord préciser que nous n'empiétons pas sur les pouvoirs des provinces. Deuxièmement, le gouvernement fédéral ne compte pas s'adresser directement aux municipalités. C'est absolument faux que de prétendre cela. Je peux dire au député qu'il n'a aucune raison de craindre que le gouvernement fédéral puisse contourner la loi intergouvernementale, pour la bonne raison qu'il ne compte pas s'adresser directement aux municipalités.

Enfin, nous avons déjà rencontré les ministres des provinces à plusieurs reprises. D'autres réunions avec eux sont prévues. Le programme sera adapté en fonction des priorités des différentes provinces, comme on me l'a demandé à Edmonton. Le programme qui a été annoncé est le fruit des consultations entre les ministres responsables du logement dans les dix provinces et moi-même qui ont eu lieu à Edmonton il y a quelques mois.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, le programme en question est compromis puisqu'il avait été établi en fonction de la tenue d'élections fédérales. Le ministre prévoyait qu'en passant outre aux provinces et en s'adressant directement aux municipalités, il favoriserait la réélection du gouvernement actuel, que c'était là un moyen de plus d'appâter les électeurs.